

# ECOLE SAINT-JOSEPH EPERLECQUES



## LE PROJET EDUCATIF



L'école privée catholique Saint-Joseph est un établissement sous tutelle diocésaine.

L'école existe depuis 1883, créée par la tutelle de la Sainte Famille, puis passée ensuite sous tutelle diocésaine. Elle s'est agrandie peu à peu au fil des années grâce aux nombreux dons.

Depuis sa création, l'établissement s'inscrit dans la ligne de l'Évangile au sein d'une communauté paroissiale. Etablissement Catholique sous contrat d'association avec l'Etat, elle fonde son action sur les directives officielles de l'éducation nationale ainsi que sur les valeurs de l'Eglise Catholique.

### *Art. 42 du statut de l'enseignement catholique.*

*Par l'ensemble de ce qui la constitue, l'école catholique est au service de la dignité humaine et de la cohésion de la société. Elle contribue largement « à humaniser toujours plus la famille des hommes et son histoire ».*

### Une communauté éducative :

La communauté éducative est constituée des élèves, des enseignants, du personnel, des parents, du prêtre, de l'OGEC et de l'APEL. Elle œuvre pour l'épanouissement global de l'enfant.

### La communauté éducative s'engage :

- **A privilégier l'accueil en favorisant le caractère familial :** chaque enfant a sa place dans l'école avec sa propre histoire.

*S'il faut connaître l'enfant pour l'éduquer, il faut aussi l'éduquer pour le connaître.*

*Philippe Mérieux.*

- **A favoriser l'épanouissement de l'enfant :** l'enfant ne peut grandir qu'en référence à des valeurs transmises par l'éducation, l'autorité et le respect. Tout au long de son parcours à l'école, il apprend à repérer le chemin accompli. Il saura se situer dans ses réussites, apprendre de ses erreurs, développer ses talents et affirmer ses choix.

*Tout le monde est un génie, mais si on juge un poisson sur sa capacité à grimper à un arbre, il passera sa vie à croire qu'il est stupide.*

*Albert Einstein.*

- **A accompagner l'enfant** : dans le respect des instructions officielles, l'équipe accompagne l'élève en tenant compte de ses particularités : respect du rythme de chacun, compétences particulières, parcours différenciés. A cette fin, l'école s'inscrit dans une démarche de pédagogie positive basée sur la prise en compte des réussites de chacun : escaliers du savoir en maternelle et pourcentages de réussites en primaire. Les savoirs, savoir-faire, savoir-être, construits à l'école, permettent à l'enfant de mieux comprendre le monde dans lequel il vit.

*L'école devrait toujours avoir pour but de donner à ses élèves une personnalité harmonieuse et pas celui d'en faire des spécialistes.*

*Albert Einstein.*

- **A porter un regard évangélique sur l'enfant** : la catéchèse et la culture chrétienne y ont toute leur place.

*Faites pour les autres tout ce que vous voudriez qu'ils fassent pour nous car c'est là tout l'enseignement de la loi des prophètes.*

*Matthieu 7, 12*

*« Ne vous découragez pas face aux difficultés que le déficit de l'éducation présente ! Eduquer n'est pas un métier mais une attitude, une façon d'être : pour éduquer, il faut sortir de soi et être au milieu des jeunes, les accompagner dans les étapes de leur croissance en se mettant à leurs côtés. Donnez-leur une espérance, un optimisme pour leur chemin dans le monde. »*

*Pape François*

*« Notre établissement est ouvert à tous, conformément à la volonté de l'église catholique de mettre à la disposition de tous, ses orientations éducatives. Ainsi, notre établissement, par sa contribution au service éducatif de la nation, rend un service d'intérêt général. C'est pourquoi il est associé à l'état, dans le cadre de la loi Debré de 1959 et de la loi Rocard de 1984.*

Ce projet propre à notre établissement, fonde ses propositions éducatives sur la vision chrétienne de la personne humaine, partagée par tous les établissements catholiques. La dimension sociale de la personne implique que l'école prépare chacun à la vie civique et à l'engagement. Le projet d'établissement comprend notamment un parcours citoyen, permettant de découvrir et de vivre les valeurs de la République. La liberté, l'égalité et la fraternité ne peuvent se construire que dans un espace où chacun peut partager sa culture et exprimer ses convictions dans la reconnaissance et le respect de celles d'autrui.

*La liberté de conscience et la liberté de religion, défendues par l'Eglise catholique, sont aussi garanties par le principe de laïcité. Cela crée le cadre nécessaire aux échanges et au dialogue indispensables pour fonder un projet de société commun »*